Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 17 (1872)

Heft: (18): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

Artikel: Fête cantonale d'artillerie Neuchâteloise

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-333076

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 18 (1872).

FÊTE CANTONALE D'ARTILLERIE NEUCHATELOISE.

Sur cette fête, qui a eu lieu le 8 septembre à Neuchâtel, le *National Suisse* publie les intéressants renseignements suivants :

« Si quelques-unes de nos fêtes fédérales et cantonales ont un cachet commun de ressemblance, il en est cependant qui revêtent un caractère spécial et que les citoyens ne perdront pas l'habitude de célébrer. Nous voulons parler des réunions de sociétés militaires. Ces réunions, outre leur utilité pratique, ont l'avantage de resserrer les liens de fraternité qui doivent unir les défenseurs des libertés communes.

Aussi, à l'arrivée des trains, et suivant l'ordre du jour fixé par la section de Neuchâtel, qui fait les honneurs à la gare, était-ce un plaisir de voir d'anciens frères d'armes, de vieux amis, se chercher, s'appeler et se tendre la main de l'amitié. Voici le dernier train, celui de la Montagne, impatiemment attendu. A chaque réception, les sons joyeux de l'excellente musique militaire de Neuchâtel et les détonations du canon accueillent les arrivants.

Ma foi, cette troupe est belle. Environ 300 artilleurs officiers supérieurs et subalternes, sous-officiers et soldats sont sur les rangs. Le cercle se forme. Alors M. le lieutenant Junod, président de la fête et du Comité central, souhaite la bienvenue à tous les miliciens présents. Sa parole est précise, sympathique. Il recommande une tenue, une dignité exceptionnelles, afin que la réunion revête un caractère sérieux et que l'artilleur soit respecté autant par sa conduite que par ses terribles projectiles. L'orateur termine en portant un vivat à Sainte-Barbe, vivat accuilli et répété par toutes les poitrines.

Une première collation est offerte dans les jardins de la gare, puis le départ s'effectue pour le Mail. Trois officiers supérieurs assistent à la fête : MM. les lieutenants-colonels J. Grandjean, L.-C. Lambelet et Sacc, le premier spécialement pour l'artillerie.

Au Mail, à teneur du programme, a lieu le concours de pointage et l'école de conduite, cette dernière, pour les soldats du train, est dirigée par M. le capitaine Michel Jacky. Le manque d'espace ne nous permet pas de donner connaissance des résultats, qui ont été jugés bons pour les uns et pour les autres.

A 11 heures, une deuxième collation, avec les vins d'honneur offerts abondamment par les Neuchâtelois, est préparée sous les beaux ombrages du Mail. Rien de plus pittoresque que ces figures réjouies des jeunes et des vieux, ces variétés d'anciens et nouveaux uniformes, képis de vieille date et modernes coiffures avec pompons conformes. Cette vieille moustache, ces figures martiales, ce képi vénérable témoignent de bons et loyaux services, et tranchent avec l'air encore enjoué des récentes recrues, fiers de leurs nouveaux uniformes, heureux de se rencontrer côte à côte et pêle-mêle parmi les vétérans de l'armée suisse.

Pendant la matinée, nos miliciens ont eu l'occasion de visiter l'Observatoire et le Pénitencier, occasion dont ils ont profité avant le retour en ville.

L'assemblée générale, à l'Hôtel-de-Ville, a été très intéressante. Présidée par M. Junod, elle avait pour but essentiel la tractation des affaires de la Société, qui compte 4 sections et 126 membres.

Décharge complète a été donnée à la section de Neuchâtel, avec remerciements pour son zèle et sa bonne administration.

La prochaine réunion cantonale aura lieu au Val-de-Travers, à Fleurier. Le Locle sera section directrice pour le nouvel exercice. Une demande sera présentée à la Direction militaire pour que celle-ci favorise matériellement la Société d'artillerie au même titre que les sociétés de carabiniers et d'infanterie.

La deuxième partie de l'assemblée générale a été consacrée à une conférence donnée par M. le lieutenant-colonel J. Grandjean. Avec le talent d'exposition et les connaissances que possède cet officier supérieur, il est facile d'admettre que l'auditoire a été captivé pendant le court espace de temps qu'elle a duré ($^3/_4$ d'heure). Après avoir parlé du nouveau canon Bleuler de 8,5 cm., projectile de 5,55 kilos, essayé à Trouville, l'orateur entre en matière sur l'utilité des reconnaissances en campagne, et cite des batailles gagnées par l'application intelligente de cette partie si importante du service. La guerre de 1870-1871 l'a d'ailleurs démontré.

M. Grandjean donne ensuite connaissance d'une collection de cartes de différents systèmes, cartes postales, cartes cotées, topographiques cartes avec courbes de niveau, bas-relief, etc. Puis l'heure arrivée, on se rend au bord du lac, derrière le nouveau collége, où les pièces ont pris position pendant l'assemblée.

Une cible, fixée sur un radeau, à 1,500 mètres du bord, est le but préparé. Le tir aura lieu à obus, puis à schrapnels. De jeunes artilleurs sont aux pièces, pendant que les aînés, les vieux praticiens au tir, jettent un coup d'œil d'envie sur leurs joujoux bien connus. Les quais, les abords du collége, les fenêtres, les balustrades, sont garnis de spectateurs de tout âge et de tout sexe, qui attendent avec anxiété le moment désigné par les chefs. On eût dit le commencement d'une éclipse ou le dénouement d'un drame. Enfin le 1er coup part; à chacun de ceux qui sont jugés bien tirés, une rumeur d'approbation circule dans la foule et fait vibrer les cœurs.

En somme, le tir a été bon, suivant le témoignage qu'en ont donné les officiers supérieurs; 6 coups sur 40 ont atteint la cible, malgré un vent assez peu favorable.

Voici le moment de vaquer à d'autres opérations qui ne sont pas la partie la moins attendue d'une fête. Le banquet a lieu à la grande Brasserie, où des discours bien sentis et respirant un ardent patriotisme animent la réunion. Les principaux ont été prononcés par MM. L.-C. Lambelet, J. Grandjean et Michel Jacky, à la Patrie, à l'Armée fédérale et à la République neuchâteloise.

Après la clôture, nos artilleurs se sont dispersés en ville, dans les cafés, dans les cercles, qui leur étaient cordialement ouverts. Citons le concert donné sur la terrasse du Cercle national par les musiques de la fête. Le soir, les divers trains emportaient dans toutes les directions les joyeux artilleurs qui s'étaient donné rendez-vous pour l'année prochaine au Val-de-Travers.

Encore une fois, remerciements à la section de Neuchâtel pour son dévouement patriotique! Ces remerciements sont des plus mérités. »

A l'occasion du tir du 8 septembre le Comité de la Société neuchâteloise d'artillerie a cru devoir adresser aux journaux la correspondance suivante :

Neuchâtel, le 16 septembre 1872.

Tit.,

Le tir du 8 septembre étant diversement apprécié, permettez-nous de donner à vos lecteurs quelques renseignements à ce sujet, tels qu'ils nous sont fournis par les personnes chargées d'observer les coups, depuis le bateau posté à quelque distance du radeau, et tels qu'ils résultent de nos propres observations.

Le tir a été bon et régulier. La plupart des coups ont été pointés avec une grande précision et les projectiles sont tombés autour du but avec des écarts qui n'ont pas dépassé 30 à 40 mètres en longueur et 5 mètres à droite; sur 29 obus (au lieu de 32, trois ayant éclaté prématurément) 2 ont traversé la paroi, 1 a

atteint le support de celle-ci, un 4e le drapeau placé à 2 pieds au-dessus, et 3 paraît-il, suivant les observations faites depuis le bateau susmentionné, ont plongé dans l'encadrement du radeau, non recouvert, un entr'autres a endommagé une poutre.

Si la majeure partie des coups ont porté à droite, il faut attribuer ce fait, non pas à un pointage défectueux mais bien au joran qui soufflait alors par rafales irrégulières et qui, bien que cela ne fût presque pas apparent depuis le rivage, chassait le radeau dans la direction du Sud-Est, malgré les bouées qui y avaient été fixées pour le rendre immobile. Il en résulte, que depuis le moment où la pièce était pointée jusqu'à celui où le coup partait, le radeau avait eu le temps de se déplacer de 2 ou 3 fois sa longueur. Nous ne parlons pas des schrapnels, dont un seul a produit l'effet voulu, et qui n'ont été tirés que pour satisfaire la curiosité du public ; nous n'en attendions du reste pas un grand résultat, vu que le but n'était pas construit pour un tir de ce genre et que nous avons dû employer d'anciennes fusées, celles de la nouvelle ordonnance ne pouvant être utilisées que pour des pièces à chargement par la culasse.

Disons en terminant que le but que nous nous proposions n'était point d'organiser un tir de parade, à effet magique, notre radeau n'étant construit ni pour couler ni pour sauter, mais bien de stimuler le zèle des artilleurs, en leur offrant après les concours du Mail et les théories de la séance de l'Hôtel de Ville, un exercice pratique, une occasion de manœuvrer ou de voir manœuvrer, et fonctionner ce qu'ils sont convenus d'appeler leurs bijoux, et en même temps de rendre service au public, en lui donnant un échantillon d'un tir avec des pièces à chargement par la bouche, qui sont destinées à disparaître d'ici à quelques années, pour être remplacées par celles à chargement par la culasse, dont le tir est beaucoup plus précis et la portée plus grande.

Ce double but, nous osons espérer l'avoir atteint, car le public aura pu constater que sur des masses de troupe ou une batterie d'artillerie (notre radeau n'avait que 12 pieds sur 12), l'effet de nos projectiles aurait été terrible et, quoi qu'il en soit, nous ne doutons pas que les artilleurs n'aient remporté un bon souvenir de cette réunion.

COMPTES ET GESTION DU COMMISSARIAT DES GUERRES PENDANT LES MISES SUR PIED DE 1870 A 1871.

(Rapport du Conseil fédéral du 21 juin 1871). (Fin.) (1)

La perte matérielle sur les marchandises achetées et emmagasinées se répartit comme suit :

	Quintaux.	Prix moyens.		Pertes.
Avoine	4363	14,50	fr.	63,264 22
Foin	6992	7,50	»	52,440 22
Paille	3563	5,10	»	18,174 10
Riz	121	19,84	»	2,407 39
Vivres supplémentaires	—	—	»	1,452 77
Divers	—	—	»	952 76
Sacs vides	—	—	»	41,036 64
			fr.	179,728 10

La perte naturelle sur l'avoine est au plus de 5 % par année, suivant les données ordinaires des marchands de grains ; l'administration militaire allemande n'admet qu'une perte normale de 3,5 % ; pendant l'occupation de la frontière, nous avons eu une perte de 7,15 %. On ne peut appliquer aux nombreuses opérations faites par le commissariat des guerres que la proportion que le négociant admet pour ses propres affaires en temps de paix.

(1) Voir notre no 15.